

Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres				
En exercice	e Présents et représentés			
27	19	25		

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

#### Absents:

POMMEL Martine, BENZENGAT Joannie

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### Mouvement en cours de séance :

Mme POMMEL Martine arrive pendant la présentation de la délibération et participe au vote

DELIBERATION N° 2015-11-90

OBJET:

HABITAT – LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX : DEMANDE

DE CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015-07-65 du 2 juillet 2015 approuvant le conventionnement sans travaux de logements communaux afin de les intégrer dans le parc de logements locatifs sociaux de la commune.

Après vérification des surfaces des logements à partir des plans des bâtiments, il convient d'actualiser le tableau ci-dessous :

surface du logement	adresse	
un logement de 45,97 m²	21 rue de l'ancienne Fontaine	
un logement de 57,56 m²	21 rue de l'ancienne Fontaine	
un logement de 42 m²	15 rue porte de Jonquerettes	
un logement de 53 m²	15 rue porte de Jonquerettes	
un logement de 86 m²	15 rue porte de Jonquerettes	
un logement de 128,40 m²	363 avenue de la Gare	

APRES avis de la commission urbanisme, travaux, développement durable, réunie le 16 novembre 2015,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le conventionnement social sans travaux des logements susvisés afin de les intégrer dans le parc de logements locatifs sociaux de la commune.

AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes ainsi que les conventions correspondantes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26/11/2015 de la publication le 26/11/2015

Le Maire,

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
26



Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

# Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de

# Nombre de Membres En exercice Présents Présents et représentés 27 20 26

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-91

OBJET:

HABITAT – SUBVENTION AU BENFICE DE GRAND DELTA HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

RAPPORTEUR: Serge MALEN, 1er adjoint délégué aux finances

La société Grand Delta Habitat a acheté un immeuble situé 122 avenue du Général de Gaulle à Saint-Saturnin-lès-Avignon et étudié un projet de 14 logements.

Il s'agit d'un projet de construction de 14 appartements pour des logements locatifs sociaux : 4 T2, 6 T3, 3 T4 et 1 T5.

Le projet de logements locatifs sociaux prévoit un montage financier PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, Grand Delta Habitat a estimé le prix de revient global prévisionnel du programme à environ 2,2 M€, ce qui l'amène à solliciter la commune pour l'octroi d'une subvention afin d'en assurer l'équilibre financier.

La subvention demandée par Grand Delta Habitat à la commune s'élève ainsi à 90 000 €.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

APRÈS avis de la commission urbanisme - travaux – développement durable réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ACCORDER à la société Grand Delta Habitat une subvention de 90 000 € au titre de l'aide à la production de logements locatifs sociaux.

PRECISER que les crédits nécessaires seront ouverts au budget et que cette subvention sera versée sur l'exercice 2015.

PRECISER que le montant de cette subvention sera déductible des pénalités dues par la commune en 2017 au titre de la loi SRU.

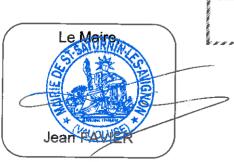
PRECISER que la société Grand Delta Habitat remboursera cette subvention à la commune si l'opération ne se réalise pas.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26/11/2015 de la publication le 26/11/2015

#### **RÉSULTAT DU VOTE**

(1807)	Tani 1 Mart 1	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS :
		/ IDOTEITION
26	/	l / E
. De la	******************	**********





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres			
En exercice	Présents et représentés		
27	20	26	

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

#### Absent:

**BENZENGAT** Joannie

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-92

OBJET:

CONVENTION A PASSER AVEC HABITAT ET DEVELOPPEMENT 84 POUR LA REHABILITATION DES FACADES DANS LE CENTRE ANCIEN ET LE LONG DES PRINCIPAUX AXES DE CIRCULATION

RAPPORTEUR : M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Depuis 1998, l'association Habitat & Développement 84 fournit une assistance dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre de la commune. Cette assistance permet aux propriétaires d'obtenir des informations et des aides

complémentaires pour financer les travaux de réhabilitation de leur logement, et pour encourager la restauration des façades.

L'association est également chargée de la gestion directe des subventions accordées dans le cadre de la restauration des façades.

VU la convention, d'une durée de deux ans, à passer entre :

- l'association Habitat et Développement de Vaucluse, appelée ci-après H & D 84, sise place du marché à Caumont sur Durance (84510),
- la commune de Saint Saturnin lès Avignon.

CONSIDERANT l'intérêt de reconduire cette convention sur 2016 et 2017 pour réhabiliter les façades des immeubles,

CONSIDERANT l'intérêt d'agrandir le périmètre en rajoutant au centre ancien les deux axes principaux traversant la commune (ex RD 28 et ex RD 6),

Il convient de préciser que seules les constructions implantées en limite des voies publiques sont éligibles aux subventions communales pour le ravalement des façades.

Sur la base de 1 525 € par immeuble, 6 ravalements de façade par an pourraient être subventionnés.

APRÈS avis de la commission urbanisme - travaux - développement durable réunie le 16 novembre 2015,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention ci-annexée confiant à l'association H & D 84 la gestion directe des aides octroyées aux particuliers.

PRECISER que l'enveloppe globale mise à disposition de H & D 84 pour la période 2016-2017 est fixée à 18 300 € pour la restauration des facades.

PRECISER que les subventions correspondront à 30 % des travaux mais seront plafonnées à 1 829 € par immeuble.

DIRE que des crédits seront ouverts à hauteur de 9 150 € par an sur les budgets 2016 et 2017 à l'article comptable 20422 « subventions d'équipement aux

2/3

personnes de droit privé, bâtiments » et pourront être ajustés si besoin à l'intérieur des 18 300 € prévus.

#### **RÉSULTAT DU VOTE**

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	(1877-1887) 1887 (1887-1888) 1888 (1888-1888) 1888 (1887-1887) 1887 (1887-1887) 1888 (1888-1888) 1888 (1888-1	ULISER USUS SURES SU
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	1
*******************		Carrier and carrier and are are carrier and are carried and are carried as a carrier and are carried as a fine





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	26

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

#### Absent:

**BENZENGAT** Joannie

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-93

OBJET:

HABITAT – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT

ET A LA REGION POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DES

**FACADES** 

RAPPORTEUR: M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Depuis plusieurs années, le Département de Vaucluse et la Région PACA nous encouragent à réhabiliter le centre ancien de SAINT-SATURNIN-LES AVIGNON.

Pour assurer la réussite de ce dossier, la commune a mis en place une « Opération Façades », dont le suivi a été confié à l'association Habitat et Développement de Vaucluse (H&D 84).

Au regard du bilan positif, la commune souhaite poursuivre cette opération, en conservant les mêmes objectifs, soit 6 façades à améliorer pour une enveloppe budgétaire de 9 150 € par an.

L'aide financière du Département de Vaucluse, et celle de la Région PACA, demeurent indispensables pour maintenir le dynamisme de l'opération. En conséquence, la commune les sollicite pour leur demander de participer respectivement, à hauteur de 25 % des subventions versées aux propriétaires.

Le périmètre, et les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Le centre ancien et les deux axes principaux de circulation traversant la commune (ex RD 6 et ex RD 28) sont concernés.
- Le taux de subvention est fixé à 30 % du montant des travaux avec un maximum de subvention de 1 829,00 € par façade.

#### Plan de financement

- Objectifs: 12 façades à restaurer sur 2016-2017.
- Participation de la commune :  $1525,00 \in x 12 = 18300,00 \in$ .
- Ventilation des participations :

Commune	25 %	4 575,00 €
Région	50 %	9 150,00 €
Département	25 %	4 575,00 €
		18 300,00 €

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER l'aide financière de la Région à hauteur de 50 % des subventions versées par la commune aux propriétaires réalisant les travaux de restauration de leur façade, soit 9 150,00 €.

SOLLICITER l'aide financière du Département à hauteur de 25 % des subventions versées par la commune aux propriétaires réalisant les travaux de restauration de leur façade, soit 4 575,00 €.

SOLLICITER l'aide financière du Département à hauteur de 50 % du financement de la mission de suivi et d'animation du Point information amélioration de l'habitat, soit 3 500 € pour 2016 et 3 500 € pour 2017.

#### RESULTAT DU VOTE

The state of the s		La del selle se
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	1	/





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres				
En exercice	Précente l'Oscilla Ci			
27	20	26		

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-94

OBJET:

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2015 - DECISISON

*MODIFICATIVE N°02-2015* 

RAPPORTEUR : Serge MALEN, 1er adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2015 le 23 mars 2015 (délibération n°2015-03-17), de la décision modificative n°01-2015 le 2 juillet 2015 (délibération n°2015-07-69),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°02-2015 pour le budget principal de la commune, jointe ci-après.

#### **RÉSULTAT DU VOTE**

				P
	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	į
į	26	1	/	Sept. Sec.
		and the same and the control of the		Š





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres				
En exercice	Dracente   1000110001			
27	19	26		

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

Mouvement en cours de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick qui la séance avant la présentation de cette délibération.

#### DELIBERATION N° 2015-11-95

OBJET:

FINANCES: CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

ET DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction codificatrice M14,

CONFORMEMENT au décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), prévue par la loi ATR du 6 février 1992, la section d'investissement du budget peut comprendre des AP et des CP relatifs aux acquisitions de biens meubles et immeubles et aux travaux en cours à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme (AP) représente le coût objectif de l'opération approuvé par l'assemblée délibérante. Elle constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par l'ordonnateur. Elle demeure valable sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ou à sa révision par l'assemblée délibérante.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP.

L'autorisation de programme permet donc de gérer les opérations pluriannuelles importantes sans qu'il soit nécessaire de voter des crédits budgétaires supérieurs aux besoins propres de l'exercice. Elle est aussi le gage pour l'assemblée délibérante d'une meilleure vision des opérations d'investissement engagées et de leur incidence sur les budgets ultérieurs.

VU la délibération du Conseil municipal n°2013-12-75 en date du 19 décembre 2013 approuvant les autorisations de programme de la commune,

VU la délibération du Conseil municipal n°2014-12-94 en date du 14 décembre 2014 actualisant les autorisations de programme,

CONSIDERANT que le conseil municipal a approuvé par délibération n°2015-09-72 le projet d'agenda d'accessibilité programmée, il convient de créer une autorisation de programme pour cette opération.

AP/CP	Création	Révision n°1	Suppression
Installation d'un dispositif de	19/12/2013	15/12/2014	
vidéo-protection	Délibération	Délibération	
Video-protection	n°2013-12-75	n°2014-12-94	
Aménagement du chemin du	19/12/2013	15/12/2014	
Moulin	Délibération	Délibération	
	n°2013-12-75	n°2014-12-94	
	23/11/2015		
Travaux d'accessibilité	Délibération		
	n°2015-11-95	<u> </u>	

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

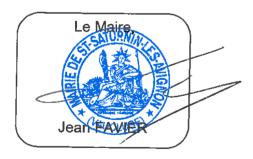
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la création de l'autorisation de programme jointe en annexe.

S'ENGAGER à inscrire les crédits de paiement au budget principal.

#### **RÉSULTAT DU VOTE**

THE RESERVE AND ASSESSMENT OF THE PARTY OF T	ON PRESENTATION PRESENTATION DE LA PROPERTIE D	
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	1	/





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

# Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER. Maire de

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation 17/11/2015

> Date d'affichage 26/11/2015

Présents:

Saint-Saturnin-lès-Avignon.

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine. FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-96

OBJET:

MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR

TROIS SECTEURS IDENTIFIEES DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-15;

VU la délibération du conseil municipal n°2011-11-01 en date du 25 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire.

La taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Son assiette est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par m² de la surface de la construction. Cette surface s'entend de la somme des surfaces de planchers closes et couvertes, calculées à l'intérieur des murs des façades.

CONSIDERANT la suppression au 1er janvier 2015 de la participation pour voirie et réseaux,

CONSIDERANT la suppression au 1er janvier 2015 de la redevance pour non réalisation d'aire de stationnement,

L'urbanisation de certains secteurs de la commune nécessitera la réalisation d'équipements et d'ouvrages publics pour permettre l'accueil des futures constructions.

L'article L 331-15 du code de l'urbanisme précise que le taux de la part communale peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

Il convient donc de redéfinir le taux de la taxe d'aménagement pour la part communale sur certains secteurs identifiés sur le plan général ci-annexé.

- Secteur 1 : le centre du village (zones UA et UBa) : le secteur comprend également les parcelles de terrain contigües aux limites extérieures définies sur le plan par les voies suivantes :
  - o rue des deux Pins, rue du Ventoux, avenue du Général de Gaulle, boulevard du 11 novembre, boulevard de la Libération, avenue de la Rétanque.
- Secteur 2 : le lavoir (zone UDi),
- Secteur 3 : le quartier du Puy (zone 1NAb).

Ces secteurs ont été définis en raison de la nécessité de réaliser des équipements publics :

- Sécurisation des accès,
- Réalisation de cheminements doux,
- Renforcement du réseau d'éclairage public,
- Réalisation de parkings de stationnement.

Il est proposé d'appliquer dans les secteurs définis ci-dessus un taux de 10 % pour la part communale de la taxe d'aménagement.

APRÈS avis de la commission urbanisme - travaux – développement durable réunie le 16 novembre 2015,

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 un taux de 10 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur les 3 secteurs définis ci-dessus.

PRECISER que le taux de 5 % reste inchangé et applicable sur l'ensemble du territoire restant de la commune.

PRECISER que cette délibération sera annexée au POS.

PRECISER que cette délibération sera transmise à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

PRECISER que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme au plus tard le premier jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

#### **RÉSULTAT DU VOTE**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
21 		5
		Mme REDADD Edith

Mme BERARD Edith-MM. DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, CRISA Laurent, JOUGLA Frédéric





#### Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015 Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT** Joannie

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-97

OBJET:

INTERCOMMUNALITE - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET

DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION

INTERCOMMUNALE ELABORE PAR MONSIEUR LE PREFET DE

**VAUCLUSE** 

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5210-1-1.

Le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 29 décembre 2011.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a prévu de maintenir le principe de révision du SDCI avant le 31 mars 2016.

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) élaboré par M. le Préfet de Vaucluse,

La procédure de révision est la suivante :

- Le projet de schéma est présenté par le préfet à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale).
- ❖ Il est adressé pour avis aux organes délibérants des collectivités concernées qui ont 2 mois pour se prononcer. Le défaut de délibération équivaut à un avis favorable.
- Le projet de schéma est transmis pour avis à la CDCI qui dispose de 3 mois pour se prononcer. Le défaut de délibération équivaut à un avis favorable.
- Le schéma consolidé par les amendements adoptés est arrêté par décision du préfet.

Tout d'abord, la « loi NOTRe » a porté le seuil de population minimale des communautés de communes à 15 000 habitants (hormis quelques dérogations).

La communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise (Saint-Laurentdes-Arbres, Roquemaure et Montfaucon), ayant une population inférieure à 15 000 habitants, est amenée à disparaître.

Dans le schéma départemental proposé par le monsieur le préfet, le Grand Avignon intégrerait Roquemaure (5 528 hab.) et Montfaucon (1 470 hab.) et regrouperait 17 communes pour 193 654 habitants.

Par ailleurs, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (Maptam) a confié aux intercommunalités la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La Gemapi couvre plusieurs champs d'intervention dont la défense contre les inondations (digues).

Les charges nouvelles liées à l'entrée de ces deux nouvelles communes dans la communauté d'agglomération n'ont pas été évaluées : compétence Gemapi, gestion du pluvial, travaux, transports urbains...

Ne disposant pas à ce jour d'étude d'impact sur les conséquences financières de l'extension du Grand Avignon, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

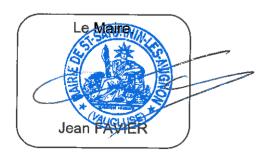
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

EMETTRE un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par monsieur le Préfet de Vaucluse et présenté à la CDCI le 5 octobre 2015 en attendant de disposer d'éléments financiers permettant de connaître les conséquences financières de l'intégration des deux nouvelles communes au sein du Grand Avignon.

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26		<i>M</i>





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-98

OBJET:

CULTURE – LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE

**VAUCLUSE** 

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire

La commune organise la huitième édition des journées de la bande dessinée les 27 et 28 février 2016.

Cette manifestation a connu un vif succès en 2015 avec une fréquentation qui a dépassé les 2 500 personnes.

Compte tenu du coût de cette manifestation, dont le montant s'élève à 6 000 € TTC hors frais de personnel, il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 50 %.

COUT DE LA MANIFESTATION	
Coût TTC	6 000 €
Dépense subventionnable TTC	
Achats	1 400 €
Services extérieurs	4 600 €
Total TTC	6 000 €

#### FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE

1Autofinancement	50%	3 000 €
2Subventions		
Département	50%	3 000 €
Autres	0%	0€
Total (2)	50%	3 000 €
3Autres participations	0%	0€
Total (1+2+ 3)	100%	6 000 €

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER une aide financière du Département de Vaucluse à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable conformément au plan de financement susvisé.

AUTORISER monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités se rapportant à cette demande de subvention.

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25		1

Mme GAZONNET Simone





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nomb	Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés	
27	19	26	

Date de la convocation 17/11/2015

> Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon.

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René. COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlie, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-99

OBJET:

EOUIPEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES -DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR: Mme Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée à l'action sociale et à la petite enfance.

VU la convention d'objectifs et de cofinancements enfance jeunesse passée avec la CAF de Vaucluse sur la période 2012-2015.

La commune a créé un poste d'éducateur de jeunes enfants et recruter en novembre une animatrice pour le RAM.

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un ordinateur et un logiciel spécifique pour l'animation du Relais d'assistantes maternelles,

Compte tenu du coût du projet d'équipement qui s'élève à 1 760 € HT, il est possible de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour obtenir une aide financière à hauteur de 50 % du coût HT supporté par la commune.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

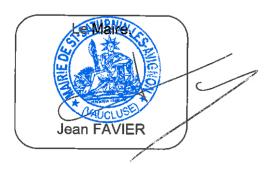
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir

SOLLICITER, au titre de la politique en faveur de la petite enfance, une subvention d'un montant de 880 € auprès de la CAF de Vaucluse pour l'équipement informatique du RAM représentant 50% de la dépense HT.

DONNER tous pouvoirs à monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à ce projet d'acquisition.

### RÉSULTAT DU VOTE

4		garan unu cumun un un unu mun un un un un	,
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	
26	/	/	1
			į





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation 17/11/2015

Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### <u>Présents:</u>

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT Joannie** 

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-100

OBJET:

REDEVANDE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR DES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été fixé par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Le plafond de la redevance a été fixé par le décret à 0,35 € par mètre de canalisation.

CONSIDERANT que cette redevance est due à la commune, il convient d'en fixer le taux.

APRÈS avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 16 novembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public à 0,35 € par mètre de canalisation.

PRECISER que le montant de la redevance sera revalorisé chaque année sur la base des longueurs des canalisations construites et renouvelées et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
26	/	//





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

### Séance du 23 novembre 2015

Le Lundi 23 Novembre 2015 à 18 heures 30

# Nombre de Membres En exercice Présents Présents et représentés 27 19 26

Date de la convocation 17/11/2015

> Date d'affichage 26/11/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

#### Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, FISCHER Lionel, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

#### **Procurations:**

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. TRUCCO René M. RABERT Christophe a donné procuration à M. MALEN Serge M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. MAHU Thomas a donné procuration à M. COUSTON Rémy Mme BERARD Edith a donné procuration à M. CARO Jean-Claude M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre M. LOUIS-VASSAL a donné procuration à M. FAVIER Jean

#### Absent:

**BENZENGAT** Joannie

#### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine

#### DELIBERATION N° 2015-11-101

OBJET:

GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ELABORATION DES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES ET LA REDACTION DES PLANS DE PREVENTIONDU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

RAPPORTEUR : M. Rémy COUSTON, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable.

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transposée dans le Code de l'Environnement français, impose la réalisation à toutes les grandes agglomérations urbaines d'une cartographie du bruit sur leur territoire. L'objectif de cette étude est d'instaurer une approche commune de l'exposition au bruit ambiant, pour l'éviter, le prévenir ou en réduire la gêne. Les communes de l'agglomération d'Avignon sont concernées par cette réglementation.

La ville d'Avignon a accepté, à la demande du Préfet de Vaucluse, d'assurer la coordination et la passation d'un marché à commandes groupées pour la réalisation des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération d'Avignon, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. L'objectif d'une politique d'achat commune est de :

- réaliser des économies d'échelle et de profiter de tarifs préférentiels par le regroupement des achats de plusieurs acheteurs ;
- mutualiser les procédures de passation des marchés.

Pour limiter les démarches administratives et faciliter la coordination, il est nécessaire de passer une convention pour la constitution du groupement de commandes entre les 21 communes concernées par cette mutualisation :

- Althen les Paluds, Aubignan, Avignon, Bédarrides, Carpentras, Entraigues sur la Sorgue, Jonquerettes, Loriol du Comtat, Monteux, Morières les Avignon, Pernes les Fontaines, le Pontet, Saint Saturnin les Avignon, Sarrians, Sorgues et Vedène dans le département de Vaucluse,
- Les Angles et Villeneuve lez Avignon dans le département du Gard,
- Barbentane, Châteaurenard, Eyragues dans le département des Bouches du Rhône.

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement, parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques et la rédaction des PPBE.

AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DÉSIGNER madame le Maire d'Avignon en tant que coordonnateur du groupement.

DÉSIGNER monsieur Serge MALEN membre titulaire et monsieur René TRUCCO membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

AUTORISER monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce projet.

PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	1
Mme GAZONNET Simone		

